Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212202469-20251205-832025-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

83/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le cinq décembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD, Maire.

Date de la convocation : 27/11/2025 Date d'affichage : 27/11/2025

ETAIENT PRESENTS :M GUINARD S, Mme PANSARD A, M. HANNISGBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme BERECHEL C, Mme PIGNOCHET S, M. LE MOINE S, Mme MINOUX C, M. VILSALMON B, M. BALCOU E, M. DEPAGNE D, M. TOUCHERY F, Mme CLEMENT C.

ETAIENT ABSENTS : Mme GODIN A, M LE NOAN A, Mme LE FUSTEC T (Procuration à Mme PIGNOCHET), M. RENAULT P (Procuration à Mme PANSARD), Mme RENAULT C (Procuration à M. HANNIGBSERG).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. FREDERIC TOUCHERY.

OBJET 5.7 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - STRATEGIE FAMILLES – 2026/2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) signé avec la CAF et la MSA, dénommée Stratégie Familles (antérieurement Schéma territorial des services aux familles) pour notre territoire, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien, le développement des services, et la mise en place de toute action favorable aux familles.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à allouer dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Ce contrat porte les engagements du territoire pour répondre aux besoins des familles qui y résident. A ce titre, les 38 communes sont invitées à le signer, aux côtés de l'agglomération. Cette convention couvre en effet tous les accueils diversifiés des enfants et de leurs familles avec les objectifs suivants :

Faciliter la conciliation de la vie personnel et professionnelle,
Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CAF et la MSA soutiennent, par leurs financements, le développement des services aux familles. Il est bien là question d'agir en faveur de l'offre de service, pour toutes les communes, afin de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des familles.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212202469-20251205-832025-DE

La CTG couvre, pour la période 2026-2030, les domaines d'action suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et le développement des usages du numérique pour faciliter l'accès aux droits et aux services.

La CTG est déclinée en un plan d'action qui s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles.

La communauté d'agglomération peut ainsi s'appuyer sur cette convention pour formaliser ses engagements en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les volets petite enfance et parentalité répondent aux attendus du Schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la Convention Territoriale Globale de réaliser un nouveau schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus du décret.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

❖ Approuve la Convention Territoriale Globale annexée à intervenir entre la CAF, la MSA, la communauté d'agglomération Lamballe-Terre &Mer et les autres communes du territoire pour la période 2026-2030,
❖ Approuve le plan d'actions de la Stratégie Familles 2026-2030 annexé,
❖ Autorise M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030 et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire — Le Maire

TOUCHERY Frédéric — GUINARD Serge